

Séance du : 30 juin 2014

Lieu de la séance : foyer communal à CLIMBACH

Date de la convocation : 17 juin 2014

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, LOM Michel, Mme. HAAS Sylvie, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelynne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis.

Absent excusé :

Mme. HEIBY Sylvie qui a donné procuration à M. WAHL
M. KOCHERT Jacky qui a donné procuration à M. HUCK
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH
M. SCHIMPF Théo

Le quorum est atteint pour délibérer

-O-O-

7. DEMANDES DE SUBVENTION

**RAVALEMENT DE FACADES DES IMMEUBLES DE PLUS DE 20 ANS – TRAVAUX
D'ENTRETIEN DES IMMEUBLES CONSTRUITS AVANT 1900**

Vu les statuts de la Communauté de Communes,
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 20 juin 2000 fixant les modalités d'attribution de subvention pour le ravalement des façades des bâtiments de plus de 20 ans,
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 juin 2000, fixant les modalités d'attribution de subvention pour l'entretien et la restauration des bâtiments construits avant 1900 et des immeubles remarquables en mauvais état technique.
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 14 septembre 2000 apportant un complément d'information aux délibérations du 22 juin 2000,
Vu la délibération du Conseil de Communauté en date du 18 juin 2001 fixant les modalités d'attribution des subventions concernant les travaux en régie,
Vu la délibération du Bureau en date du 21 janvier 2002 concernant la conversion des tarifs en euros,
Vue le dossier de subvention et les pièces justificatives présentés par les intéressés,

Considérant la vérification de la conformité des travaux,
Considérant les fiches de calcul établies pour chaque dossier

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

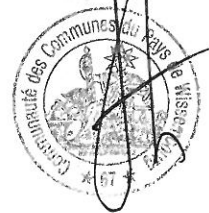
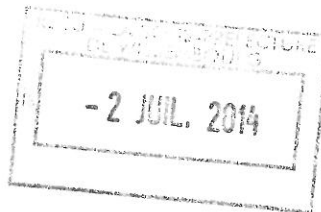
DECIDE à l'unanimité :

- d'attribuer les subventions suivantes selon le tableau ci-joint,
- les crédits sont disponibles au BP 2014, les subventions sont payables en une seule fois,
- d'autoriser le Président à signer tout document à intervenir.

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 01 juillet 2014

Le Président :

S. STRAPPAZON



Montant avant 1900 :
Montant après 1900 :

8 750,12 €
6 916,10 €

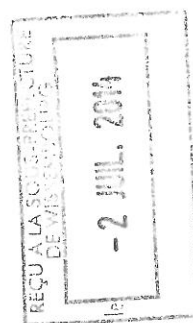
CONSEIL du 30 JUIN 2014

Montant total subventions =

15 666,22 €

N° dossier	Nom	Adresse du bâtiment	Commune	Montant des travaux	Type de travaux effectués	Montant de la subvention à verser
CONSTRUCTION D'AVANT 1900						
14/001/R	ACKER René	1 rue de l'ange	WISSEMBOURG	37 668,09 €	toiture + fenêtres	670,15 €
13/036/R	ILTIS Jean-Claude	4 rue Eckhard	INGOLSHEIM	9 185,28 €	éléments en pierre de taille	1 160,44 €
13/027/R	STOLL Sandrine	4 rue des Etoiles	ALTENSTADT	23 061,80 €	toiture	310,00 €
14/002/R	ROSSKOPF Léopold	4 rue du ruisseau	BIRLENBACH	13 925,99 €	peinture	464,60 €
14/004/R	CODASSE WITTMANN Jeannine	32 rue Nationale	WISSEMBOURG	8 875,65 €	crépis	341,00 €
13/035/R	DA SILVA Guillaume	3 rue de la laine	WISSEMBOURG	34 095,82 €	toiture + peinture	1 228,55 €
14/003/R	BECKER Eric	8 rue principale	SCHLEITHAL	20 228,04 €	crépis + toiture + 1 volet	786,84 €
13/037/R	SPIELMANN Edith	29 rue principale	CLEEBOURG	19 217,99 €	crépis + éléments en pierre de taille	738,54 €
10/037/R	MULLER Jean-Marc NB : subvention de 3934,28 € mais le montant des subventions est plafonné à 3050 €	43 rue principale	HUNSPACH	79 892,01 €	crépis + volets + fenêtres + porte + toiture + pierre de taille	3 050,00 €
					SOUS-TOTAL :	8 750,12 €

N° dossier	Nom	Adresse du bâtiment	Commune	Montant des travaux	Type de travaux effectués	Montant de la subvention à verser
CONSTRUCTIONS D'APRES 1900 ET DE PLUS DE 20 ANS D'AGE						
14/003/F	ALIKHANIAN ARARAT	11 rue de la Paix	WISSEMBOURG	13 969,92 €	peinture	443,30 €
14/004/F	CENTRE CONTRÔLE TECHNIQUE (SCHREIBER Thierry)	4 rue de la Paix	WISSEMBOURG	15 688,30 €	peinture	465,00 €
14/005/F	BEYL Gilles	19 rue de la Laine	WISSEMBOURG	5 806,53 €	peinture	322,40 €
14/006/F	SCI ALEX	23 rue de la Décapole	WISSEMBOURG	17 957,00 €	peinture	1 078,80 €
14/007/F	YAZAR Nursel	2 route de Lauterbourg	WISSEMBOURG ALTENSTADT	10 948,24 €	peinture	620,00 €
14/008/F	VERHEGGE Jacques	13 rue du Pflaenzer	WISSEMBOURG	8 234,98 €	peinture	387,50 €
14/009/F	STROBEL Edouard	6 avenue du général De Gaulle	WISSEMBOURG ALTENSTADT	15 834,93 €	peinture	709,90 €
14/010/F	KLEINSORGE Joerg	6 rue de la Paix	WISSEMBOURG	13 263,39 €	peinture	418,50 €
14/002/F	ERHOLD Jeannot	300 rue principale	SCHLEITHAL	18 533,77 €	peinture	846,30 €
14/011/F	WEBER Jean-Luc	18 rue de la Haute Vienne	SEEBACH	8 280,52 €	peinture	629,30 €
14/012/F	HUMMEL Marcel	4 rue principale	RIEDELSTZ	24 130,49 €	peinture	347,20 €
14/001/F	GENTES Rémi	7 Frohnackerhof	SEEBACH	24572,23	peinture	647,90 €
SOUS-TOTAL :						6 916,10 €



Séance du : 30 juin 2014

Lieu de la séance : foyer communal à CLIMBACH

Date de la convocation : 17 juin 2014

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, LOM Michel, Mme. HAAS Sylvie, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelynne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis.

Absent excusé :

Mme. HEIBY Sylvie qui a donné procuration à M. WAHL
M. KOCHERT Jacky qui a donné procuration à M. HUCK
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH
M. SCHIMPF Théo

Le quorum est atteint pour délibérer

-O-O-

6. URBANISME

a) CONVENTION DE PARTENARIAT AU TITRE DES POLITIQUES DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG ET DU CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN

Cette convention de partenariat régit les modalités de participation du Conseil Général du Bas-Rhin à la mise en œuvre du volet habitat du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Elle régit également les modalités de participation de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg à la valorisation du patrimoine ancien et à la réhabilitation du parc privé dans le cadre du PIG Rénov'Habitat 67 sur le territoire du SCOT de l'Alsace du Nord. La présente convention est conclue pour une période de 3 ans renouvelable soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Le conseil général propose d'intégrer dans la partie PIG Rénov 'Habitat 67 de la convention un nouveau dispositif appelé « Warm Front 67 ».

Ce dispositif a pour but d'aider les propriétaires occupants ou les propriétaires bailleurs à réaliser leur projet de réhabilitation de leur logement dans le cadre d'une situation de précarité énergétique et vient en complément des aides du PIG Rénov'Habitat.

Sont concernés un public se trouvant en situation de grande précarité.

La Communauté de Communes s'engagera pour un montant maximum de 4.000 € par an. Toutefois si aucun dossier ne se présentera sur le territoire les crédits ne seront pas utilisés.

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

Décide à l'unanimité

- D'adopter la convention de partenariat au titre des politiques de l'habitat de la communauté de communes du pays de Wissembourg et du Conseil Général du Bas-Rhin.
- D'adhérer au dispositif « Warm Front » pour un montant maximum de 4000 €/an, si aucun dossier n'est présenté les crédits ne seront pas utilisés.
- D'autoriser le Président à signer tous les documents à intervenir.



Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 01 juillet 2014

Le Président :

S. STRAPPAZON



Extrait du procès-verbal
des délibérations du
Conseil de Communauté

Séance du : 30 juin 2014

Lieu de la séance : foyer communal à CLIMBACH

Date de la convocation : 17 juin 2014

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, LOM Michel, Mme. HAAS Sylvie, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis.

Absent excusé :

Mme. HEIBY Sylvie qui a donné procuration à M. WAHL
M. KOCHERT Jacky qui a donné procuration à M. HUCK
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH
M. SCHIMPF Théo

Le quorum est atteint pour délibérer

-O-O-

9. CREATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL PERSONNES AGEES

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

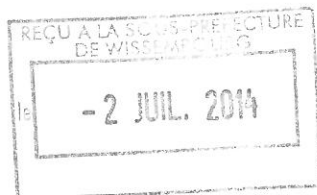
DECIDE à l'unanimité

- de désigner les membres ci-dessous faisant partie du groupe de travail personnes âgées :

Mme. Brigitte CONUECAR, Vice-Présidente responsable

Mmes. Catherine TETE – Evelyne FEYEREISEN-HAINE – Astride PHILIPPS – Anne-Marie WENDLING

MM. Jean-Claude HUCK et Pierre KOEPF



Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 01 juillet 2014
Le Président :
S. STRAPPAZON



Extrait du procès-verbal
des délibérations du
Conseil de Communauté

Séance du : 30 juin 2014

Lieu de la séance : foyer communal à CLIMBACH

Date de la convocation : 17 juin 2014

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, LOM Michel, Mme. HAAS Sylvie, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis.

Absent excusé :

Mme. HEIBY Sylvie qui a donné procuration à M. WAHL
M. KOCHERT Jacky qui a donné procuration à M. HUCK
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH
M. SCHIMPF Théo

Le quorum est atteint pour délibérer

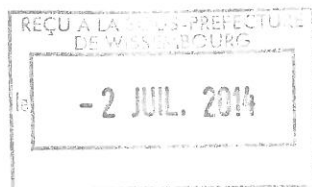
-O-O-

8. RAPPORT D'ACTIVITES

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président
DECIDE à l'unanimité

- D'approuver le rapport d'activités pour l'année 2013



Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 01 juillet 2014
Le Président :
S. STRAPPAZON



Extrait du procès-verbal
des délibérations du
Conseil de Communauté

Séance du : 30 juin 2014

Lieu de la séance : foyer communal à CLIMBACH

Date de la convocation : 17 juin 2014

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, LOM Michel, Mme. HAAS Sylvie, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis.

Absent excusé :

Mme. HEIBY Sylvie qui a donné procuration à M. WAHL
M. KOCHERT Jacky qui a donné procuration à M. HUCK
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH
M. SCHIMPF Théo

Le quorum est atteint pour délibérer

-O-O-

7. DEMANDES DE SUBVENTION

b) OFFICE DE TOURISME DE WISSEMBOURG

Dans le cadre de la réalisation de leur nouveau site internet l'Office de Tourisme de Wissembourg sollicite une subvention correspondant à 25% du coût total de l'opération (4.940 €) soit 1.235 €.

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIE à l'unanimité

- De prendre à charge 25% de 4.940 € du coût total de l'opération soit 1.235 €
- D'autoriser le Président à signer tous documents à intervenir
- Les crédits sont prévus sur l'article 6574 - ADM du Budget Primitif 2014.



Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 01 juillet 2014
Le Président :
S. STRAPPAZON



Séance du : 30 juin 2014

Lieu de la séance : foyer communal à CLIMBACH

Date de la convocation : 17 juin 2014

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, LOM Michel, Mme. HAAS Sylvie, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelynne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis.

Absent excusé :

Mme. HEIBY Sylvie qui a donné procuration à M. WAHL
M. KOCHERT Jacky qui a donné procuration à M. HUCK
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH
M. SCHIMPF Théo

Le quorum est atteint pour délibérer

-O-O-

6. URBANISME

b) VENTE TERRAIN EN ZAE EST

LE CONSEIL

DECIDE à l'unanimité des membres présents

- d'annuler la délibération du Bureau du 14 mars 2011 et de la remplacer par celle-ci
- de vendre à la société R M R, ou à toute personne physique ou morale qu'elle désignera, ayant son siège social à Wissembourg-Altenstadt ZAE EST et représentée par M. Rieck Markus, domicilié 5 rue de la Corniche à Wissembourg (67160), la parcelle cadastrée comme suit sise dans la zone d'activités économiques EST:

Section 007-G, parcelle 1490/534 lieudit AUF DEM TRIMICH de 106.63 ares (selon procès-verbal d'arpentage n°1018W établi par M. Pettikoffer, géomètre, le 7 juillet 2011 et visé par le Cadastre le 21 septembre 2011)
- de fixer le prix de vente à 10 € HT/m² soit 1 000 € HT l'are ou 1 200 € TTC l'are. Soit pour 106.63 ares = 106 630 € HT. L'avis des Domaines a fixé la valeur vénale du terrain à 2 500 € HT l'are (avis n°2013/0959 du 2 août 2013).
- d'autoriser le Président à signer l'acte notarié à intervenir et tout autre document.



Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 01 juillet 2014
Le Président :
S. STRAPPAZON



Séance du : 30 juin 2014

Lieu de la séance : foyer communal à CLIMBACH

Date de la convocation : 17 juin 2014

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, LOM Michel, Mme. HAAS Sylvie, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelynne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis.

Absent excusé :

Mme. HEIBY Sylvie qui a donné procuration à M. WAHL
M. KOCHERT Jacky qui a donné procuration à M. HUCK
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH
M. SCHIMPF Théo

Le quorum est atteint pour délibérer

-O-O-

5. QUESTIONS FINANCIERES

**e) REVERSEMENT AU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES
RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES**

VU les crédits prévus à l'article 73925 pour le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), soit 14.000,00 €

Vu le montant définitif du reversement au Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) communiqué par la Préfecture et s'élevant à 28 329 €,

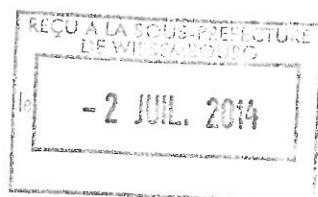
LE CONSEIL

**après avoir entendu l'exposé du Président
DECIDE à l'unanimité**

- o de voter les crédits comme suit, décision modificative (DM) N° 1 :

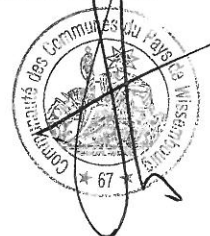
Compte	N° de compte	Intitulé de compte	Situation ancienne	Modification	Situation nouvelle
Dépense de fonctionnement	73925	Fonds de péréquation des recettes Intercommunales et Communales	14 000 €	15 000 €	29 000 €
Dépense de fonctionnement	022	Dépenses imprévues de fonctionnement	100 000 €	- 15 000 €	85 000 €

- o d'autoriser le Président à signer tous les documents à intervenir



Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 01 juillet 2014

Le Président :
S. STRAPPAZON



Séance du : 30 juin 2014

Lieu de la séance : foyer communal à CLIMBACH

Date de la convocation : 17 juin 2014

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, LOM Michel, Mme. HAAS Sylvie, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis.

Absent excusé :

Mme. HEIBY Sylvie qui a donné procuration à M. WAHL
M. KOCHERT Jacky qui a donné procuration à M. HUCK
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH
M. SCHIMPF Théo

Le quorum est atteint pour délibérer

-o-o-

5. QUESTIONS FINANCIERES

**d) VERSEMENT D'UN COMPLEMENT POUR LE CONSEIL EN ENERGIE
PARTAGE**

VU la délibération Bureau en date du 3 octobre 2011 autorisant la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg à participer au financement de la mise en place d'un poste de conseiller en énergie partagé qui sera chargé de l'accompagnement technique des collectivités membres dans leur démarche de maîtrise et de demande en énergie.

Vu la convention de partenariat signée en date du 12 mars 2014, entre la Communauté de Communes Sauer--Pechelbronn et la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg,

Vu le plan de financement annexé à cette convention de partenariat répartissant le coût du poste du conseiller en énergie partagé comme suit :

- ADEME : 70 %
- Communauté de Communes Sauer—Pechelbronn : 15 %
- Communauté de Communes du Pays de Wissembourg : 15 %

Vu le montant prévisionnel de la participation de la Communauté de Communes de Wissembourg estimé à environ 9000,00 €/an.

Vu la demande de versement faite par la Communauté de Communes Sauer--Pechelbronn en date du 19 mai 2014 s'élevant à 10.801,56 € représentant :

Le coût de la première année de fonctionnement sur la base des dépenses réelles à hauteur de 15 % soit 6.189,06 €

Un acompte pour la deuxième année de fonctionnement à hauteur de 50 % du montant prévisionnel de la participation soit 4.612,50 €

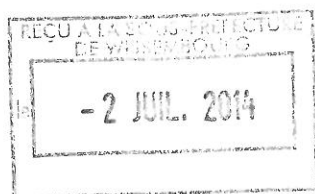
Vu l'absence de versement d'acompte en 2013 pour la première année de fonctionnement,

VU les crédits disponibles à l'article 65737 pour le poste d'éco conseiller, soit 9.000 €

LE CONSEIL

**après avoir entendu l'exposé du Président
DECIDE à l'unanimité**

- D'autoriser le versement de la subvention supplémentaire de 1.801,56 € à la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn, Ce dépassement de crédits n'aura aucune incidence sur les crédits votés au chapitre 65 du budget 2014,
- Qu'aucune participation ne sera demandée aux communes contrairement à la délibération du 03.10.2011,
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires



Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 01 juillet 2014
Le Président :
S. STRAPPAZON



Séance du : 30 juin 2014

Lieu de la séance : foyer communal à CLIMBACH

Date de la convocation : 17 juin 2014

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, LOM Michel, Mme. HAAS Sylvie, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelynne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis.

Absent excusé :

Mme. HEIBY Sylvie qui a donné procuration à M. WAHL
M. KOCHERT Jacky qui a donné procuration à M. HUCK
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH
M. SCHIMPF Théo

Le quorum est atteint pour délibérer

-o-o-

5. QUESTIONS FINANCIERES

c) INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER

Vu l'article 97 de la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 modifié relative aux droits et liberté des communes, des départements et régions,

Vu le décret N° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

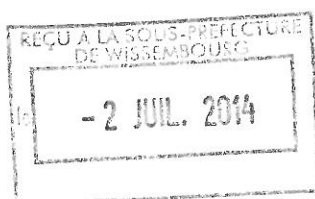
DÉCIDE à l'unanimité

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et sera attribuée à Mr Stéphane BALLIER, Receveur Municipal.

Le crédit est inscrit au Budget Primitif de l'année en cours - Article 6225.

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 01 juillet 2014

Le Président :
S. STRAPPAZON



Séance du : 30 juin 2014

Lieu de la séance : foyer communal à CLIMBACH

Date de la convocation : 17 juin 2014

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, LOM Michel, Mme. HAAS Sylvie, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelynne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis.

Absent excusé :

Mme. HEIBY Sylvie qui a donné procuration à M. WAHL
M. KOCHERT Jacky qui a donné procuration à M. HUCK
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH
M. SCHIMPF Théo

Le quorum est atteint pour délibérer

-O-O-

5. QUESTIONS FINANCIERES

b) REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET DE MISSION DES ELUS

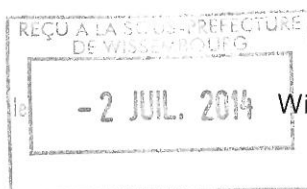
Les membres du Conseil Communautaire ne bénéficiant pas d'indemnité au titre des fonctions qu'ils exercent, les frais de déplacement et de missions qu'ils engagent à l'occasion de réunions pour lesquelles ils ont été missionnés, peuvent être remboursés lorsque la réunion a lieu dans une commune autre que le siège administratif de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg.

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- de prendre en charge les frais de missions (restauration, hébergement) sur présentation de justificatifs,
- de prendre en charge les frais de déplacements, uniquement si la réunion a lieu à plus de 40 km (aller) du siège de la Communauté de Communes sur la base du barème d'indemnités kilométriques retenu par l'administration fiscale,
- d'autoriser le Président à signer tous documents à intervenir.



Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 01 juillet 2014
Le Président :
S. STRAPPAZON



Séance du : 30 juin 2014

Lieu de la séance : foyer communal à CLIMBACH

Date de la convocation : 17 juin 2014

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, LOM Michel, Mme. HAAS Sylvie, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelynne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis.

Absent excusé :

Mme. HEIBY Sylvie qui a donné procuration à M. WAHL
M. KOCHERT Jacky qui a donné procuration à M. HUCK
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH
M. SCHIMPF Théo

Le quorum est atteint pour délibérer

-o-o-

5. QUESTIONS FINANCIERES

a) LIGNE DE TRESORERIE

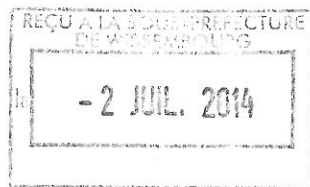
LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- Pour assurer le financement de ses besoins ponctuels en trésorerie, la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg décide de contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE, un contrat d'ouverture de crédit (Ligne de Trésorerie Interactive) d'un montant de 500.000,00 €, dans les conditions suivantes :
- **Montant** : 500.000,00 €
- **Durée** : 12 mois renouvelables
- **Marge et taux de référence** : taux révisable indexé EONIA + marge 1.90 %
- **Périodicité de paiement des intérêts** : trimestrielle par débit d'office
- **Décompte des intérêts** : les intérêts sont décomptés trimestriellement, compte tenu du nombre exact de jours courus entre la date de versement des fonds et la date de remboursement, l'année étant comptée pour 360 jours
- **Frais de dossier** : NEANT

- **Commission d'engagement**: 750,00 € (0,15 %)
- **Commission de non-utilisation** : (0,20 %)
- **Montant du tirage minimum** : NEANT
- **Déblocage des fonds** : La demande de déblocage des fonds se fera par l'intermédiaire du circuit du Trésor Public via l'ACCT. La mise à disposition des fonds sera effectuée dans un délai n'excédant pas 2 jours ouvrés par la procédure du crédit d'office au crédit du compte du Trésor.
- **Remboursement des fonds** : Le remboursement des fonds sera effectué par la procédure du débit d'office par virement de notre compte du Trésor.
- D'autoriser le Président à signer le contrat d'ouverture de crédit (Ligne de Trésorerie Interactive) avec la CAISSE D'EPARGNE et à procéder sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit de la CAISSE D'EPARGNE.



Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 01 juillet 2014

Le Président :
S. STRAPPAZON



Séance du : 30 juin 2014

Lieu de la séance : foyer communal à CLIMBACH

Date de la convocation : 17 juin 2014

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, LOM Michel, Mme. HAAS Sylvie, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis.

Absent excusé :

Mme. HEIBY Sylvie qui a donné procuration à M. WAHL
M. KOCHERT Jacky qui a donné procuration à M. HUCK
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH
M. SCHIMPF Théo

Le quorum est atteint pour délibérer

-O-O-

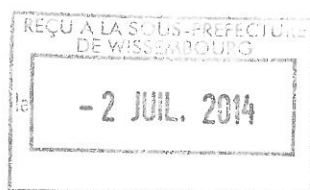
4. QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

e) PLAN DE FORMATION

LE CONSEIL

**après avoir entendu l'exposé du Président
DECIDE à l'unanimité**

- d'approuver le plan de formation 2014 des agents de la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg, ci-après annexé,
- d'autoriser le Président à signer tous documents à intervenir.



Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 01 juillet 2014
Le Président :
S. STRAPPAZON

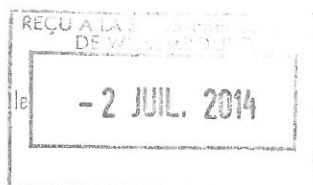


PLAN DE FORMATION 2014

Nom, prénom	Type de formation	structure organisatrice	Date prévisionnelle	Durée prévisionnelle (en jours)	lieu
<u>REUTENAUER Daniel</u>	Elaborer et gérer les actes administratifs dans les collectivités territoriales	CNFPT - Itinéraire secrétaires de Mairie	26 et 27 mars 2015	2 jours	HOHWILLER
<u>KLEIN Alain</u>	Fouilles préventives et médiation culturelle	Conseil Général	11/03/2014	1 jour	STRASBOURG
	Loi ALUR	EFE	20 et 21 mai 2014	2 jours	PARIS
	Journée du BBJU (bulletin de jurisprudence de droit de l'urbanisme)	EFE	Novembre/décembre 2014	2 jours	PARIS
<u>KUBIAK Anna</u>	Droit local et vie communale	CNFPT	25-26/09/2014	2 jours	
	la réglementation des accueils collectifs de mineurs	CNFPT	18/06/2014	1 jour	COLMAR
	Formation d'intégration des cadres B	CNFPT	2 ^e semestre 2014	5 jours	
<u>SCHALL Astride</u>	Journée d'actualité - la gestion administrative des élus	CNFPT	24/06/2014	1 jour	STRASBOURG
	lecture rapide et efficace	CNFPT	06, 07 et 28 novembre 2014	3 jours	STRASBOURG
	Rédiger un rapport	CNFPT	01, 02 et 08 décembre 2014	3 jours	STRASBOURG
	organisation personnelle pour une meilleure efficacité	CNFPT - Itinéraire secrétaires de Mairie	05, 06 et 19 février 2015	3 jours	WISSENBURG
	actualités juridiques pour les communes de -3500 habitants	CNFPT - Itinéraire secrétaires de Mairie	à définir	1 jour	
<u>SCHMITTER Stéphanie</u>	Procédure DUP	INTRA COMCOM Sauer Pechelbronn	14 et 15 janvier 2014	2 jours	Cdc Sauer Pechelbronn Durrenbach
	la rédaction des actes simples de mutation de biens fonciers	CNFPT	27, 28 mars et 11 avril 2014	3 jours	MULHOUSE
	Actualités des marchés publics	CNFPT	31/03/2014	1 jour	STRASBOURG
	Elaborer et rédiger les actes administratifs dans les collectivités territoriales	CNFPT - Itinéraire secrétaires de Mairie	26 et 27 mars 2015	2 jours	HOHWILLER
	organisation personnelle pour une meilleure efficacité	CNFPT - Itinéraire secrétaires de Mairie	05, 06 et 19 février 2015	3 jours	WISSENBURG
<u>FRITZ Carine</u>	introduction au statut de la fonction public territoriale	CNFPT - Itinéraire secrétaires de Mairie	à définir	2 jours	
	Manager pour la première fois (boîte à outils)	CNFPT - Itinéraire secrétaires de Mairie	à définir	3 jours	
	organisation personnelle pour une meilleure efficacité	CNFPT - Itinéraire secrétaires de Mairie	05, 06 et 19 février 2015	4 jours	WISSENBURG
	actualités juridiques pour les communes de -3500 habitants	CNFPT - Itinéraire secrétaires de Mairie	à définir	1 jour	
<u>HELLER Sébastien</u>	journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail	APAVE	28/04/2014	1 jour	WEYERSHEIM
	CACES - engins de chantier catégorie 4		à définir	3 jours	à définir
<u>ZERMANN Isabelle</u>	Animer un atelier dessin peinture pour des enfants de plus de 3 ans "perfectionnement"	CNFPT	du 01 au 03 décembre 2014	3 jours	LINGOLSHEIM
	Favoriser l'accueil et l'accompagnement d'enfants en situation de handicap	ADAPEI les papillons blancs	07, 14, 31 mai et 04, 11 et 12 juin 2014	6 jours	LINGOLSHEIM
<u>GENTES MICHELE</u>	Elaborer et rédiger les actes administratifs dans les collectivités territoriales	CNFPT - Itinéraire secrétaires de Mairie	26-27/03/2015	2 jours	
	Droit local et vie communale	CNFPT	25-26/09/2014	2 jours	
	le fonctionnement et le suivi du conseil municipal	CNFPT - Itinéraire secrétaires de Mairie	22-23/04/2015	2 jours	HOHWILLER
	développement durable et action sociale	CNFPT	avr-14		
	36 actions pour accompagner les collectivités	CNFPT	27/05/2014		
	Ateliers développement touristiques	CNFPT	courant 2014		
<u>PONCE Véronique</u>	Elaborer et gérer les actes administratifs dans les collectivités territoriales	CNFPT - Itinéraire secrétaires de Mairie	26-27/03/2015	2 jours	
	Savoir renseigner le public en urbanisme	CNFPT - Itinéraire secrétaires de Mairie	13 et 14 novembre 2014	2 jours	HOHWILLER
	organisation personnelle pour une meilleure efficacité	CNFPT - Itinéraire secrétaires de Mairie	05, 06 et 19 février 2015	4 jours	WISSENBURG
	Actualités juridiques pour les communes de -3500 habitants	CNFPT - Itinéraire secrétaires de Mairie	à définir	1 jour	
	Excel 2010 : perfectionnement	CNFPT	13 et 14 novembre 2014	2 jours	COLMAR

Fait à Wissembourg, le 17 juin 2014

Le Président,
Serge STRAPPAZON



Extrait du procès-verbal
des délibérations du
Conseil de Communauté

Séance du : 30 juin 2014

Lieu de la séance : foyer communal à CLIMBACH

Date de la convocation : 17 juin 2014

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, LOM Michel, Mme. HAAS Sylvie, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis.

Absent excusé :

Mme. HEIBY Sylvie qui a donné procuration à M. WAHL
M. KOCHERT Jacky qui a donné procuration à M. HUCK
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH
M. SCHIMPF Théo

Le quorum est atteint pour délibérer

-o-o-

4. QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

d) SUPPRESSION DE POSTES – filière administrative

LE CONSEIL

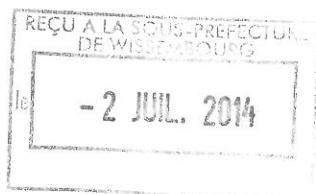
après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- de supprimer avec effet immédiat les postes non occupés : 2 postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (postes vacants suite à l'avancement de grade des deux agents).

Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 01 juillet 2014

Le Président :
S. STRAPPAZON



Séance du : 30 juin 2014

Lieu de la séance : foyer communal à CLIMBACH

Date de la convocation : 17 juin 2014

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, LOM Michel, Mme. HAAS Sylvie, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelynne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis.

Absent excusé :

Mme. HEIBY Sylvie qui a donné procuration à M. WAHL
M. KOCHERT Jacky qui a donné procuration à M. HUCK
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH
M. SCHIMPF Théo

Le quorum est atteint pour délibérer

-o-o-

4. QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

c) REGIME INDEMNITAIRE – indemnité spécifique de service – filière technique

- La loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 88 et 111,
- Le décret n° 91-875 du 6 Septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Le décret n° 2003-799 du 25 Août 2003 modifié relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts et chaussées et aux fonctionnaires des corps techniques de l'Equipement,
- L'arrêté du 25 Août 2003 modifié fixant les modalités d'application du décret n° 2003-799 du 25 Août 2003 relatif à l'indemnité spécifique de service allouée aux ingénieurs des ponts et chaussées et aux fonctionnaires des corps techniques de l'Equipement,

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- d'instituer l'indemnité spécifique de service au bénéfice des fonctionnaires titulaires et stagiaires, et agents non titulaires de droit public, des cadres d'emplois des techniciens.

Le crédit inscrit au budget pour le paiement des indemnités spécifiques de service est déterminé comme suit : *taux de base x coefficient applicable au grade x coefficient d'attribution individuelle x nombre de bénéficiaires de chaque grade.*

Les critères de versement de cette indemnité sont déterminés comme suit :

Cadres d'emplois	Taux de base	Coefficient du grade	Coefficient de modulation par service	Coefficient d'attribution individuel (minimum)	Coefficient d'attribution individuel (maximum)
TECHNICIEN					
Technicien principal 1 ^{ère} Classe	361.90	18	1.10	0.90	1.10
Technicien principal 2 ^{ème} Classe	361.90	16	1.10	0.90	1.10
Technicien	361.90	10	1.10	0.90	1.10

Les montants votés seront revalorisés selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'Etat.

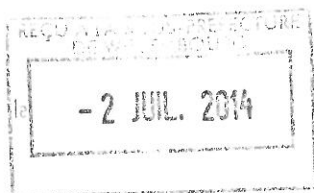
Les montants votés seront revalorisés selon les mêmes variations et conditions que celles applicables aux agents de l'Etat.

L'autorité territoriale procèdera aux attributions individuelles en fonction de la manière de servir telle que déterminée ci-dessus, dans la limite du coefficient maximum d'attribution individuelle et dans la limite de l'enveloppe budgétaire globale.

Cette indemnité sera versée selon la périodicité suivante : mensuelle.

Les fonctionnaires et agents à temps non complet et à temps partiel perçoivent l'indemnité spécifique de service au prorata de leur durée hebdomadaire de service ou suivant la quotité de temps partiel accordée.

- d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires au versement de l'indemnité spécifique de service au budget de la collectivité ou de l'établissement public et charge l'autorité territoriale de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des conditions de versement arrêtées par la présente délibération.



Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 01 juillet 2014

Le Président :
S. STRAPPAZON



Séance du : 30 juin 2014

Lieu de la séance : foyer communal à CLIMBACH

Date de la convocation : 17 juin 2014

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, LOM Michel, Mme. HAAS Sylvie, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis.

Absent excusé :

Mme. HEIBY Sylvie qui a donné procuration à M. WAHL
M. KOCHERT Jacky qui a donné procuration à M. HUCK
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH
M. SCHIMPF Théo

Le quorum est atteint pour délibérer

-O-O-

4. QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

b) REGIME INDEMNITAIRE – prime de service et de rendement – filière technique

- La loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment ses articles 88 et 111 ;
- Le décret n° 91-875 du 6 Septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Le décret n° 2009-1558 du 15 Décembre 2009 relatif à la prime de service et de rendement allouée à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat ;
- L'arrêté du 15 Décembre 2009 fixant les montants des primes de service et de rendement allouées à certains fonctionnaires relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat ;

LE CONSEIL

après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- **d'instituer** la prime de service et de rendement au bénéfice des fonctionnaires titulaires et stagiaires, et agents non titulaires de droit public des cadres d'emplois des techniciens.

Les critères de versement de la prime de rendement sont fixés par la présente délibération comme suit : selon la responsabilité assurée par l'agent et sa manière de servir.

Conditions d'octroi :

Exercer des fonctions techniques relevant des cadres d'emplois précités.

Montants et limites :

- *Calcul du montant individuel :*

Les agents susvisés bénéficient de la prime de service et de rendement aux taux correspondant aux cadres d'emplois auxquels ils appartiennent.

Un arrêté conjoint des ministres chargés du développement durable, du budget et de la fonction publique détermine, par grade ou par emploi, les taux annuels de base.

Le montant individuel de la prime de service et de rendement est fixé en tenant compte, d'une part, des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées à l'emploi occupé et, d'autre part, de la qualité des services rendus.

Le montant individuel de la prime de service et de rendement ne peut excéder le double du montant annuel de base associé au grade détenu.

- *Observations :*

La prime de service et de rendement est cumulable avec les I.H.T.S. et avec l'indemnité spécifique de service.

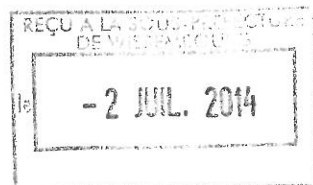
L'enveloppe budgétaire globale est déterminée comme suit :

Taux annuel de base ne pouvant excéder le double x nombre de bénéficiaires de chaque grade.

L'autorité territoriale procèdera aux attributions individuelles en fonction des critères d'attribution déterminés ci-dessus, dans la limite de l'enveloppe budgétaire globale et dans la limite d'un montant maximum individuel égal au double du montant annuel de base.

Le versement de la prime de service et de rendement se fera selon la périodicité suivante : mensuel.

- **d'inscrire** les crédits budgétaires nécessaires au versement de la prime de service et de rendement au budget de la collectivité ou de l'établissement public et charge l'autorité territoriale de procéder aux attributions individuelles en tenant compte des conditions de versement arrêtées par la présente délibération.



Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 01 juillet 2014

Le Président :
S. STRAPPAZON



Séance du : 30 juin 2014

Lieu de la séance : foyer communal à CLIMBACH

Date de la convocation : 17 juin 2014

Membres présents :

MM. STRAPPAZON Serge, BALL Christophe, Mme. KOCHERT Stéphanie, KOEPF Pierre, WERLY Georges, WAHL Bertrand, FREY Richard, ARNOLD Robert, RICHERT René, Mme. PHILIPPS Astride, Mme. CONUECAR Brigitte, SCHNEIDER Joseph, Mme. SCHMITT Chantal, Mme. TETE Catherine, LOM Michel, Mme. HAAS Sylvie, BURGER Georges, KASTNER Daniel, GLIECH Christian, Mme. FEYEREISEN-HAINE Evelyne, HUCK Jean-Claude, Mme. MATTER Isabelle, Mme. SCHWEINBERG Nadine, FISCHER Etienne, Mme. WENDLING Anne-Marie, Mme. WENNER Sylvie, TYBURN Jean-Max, Mme. DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis.

Absent excusé :

Mme. HEIBY Sylvie qui a donné procuration à M. WAHL
M. KOCHERT Jacky qui a donné procuration à M. HUCK
M. KELLER Martial qui a donné procuration à M. GLIECH
M. SCHIMPF Théo

Le quorum est atteint pour délibérer

-O-O-

4. QUESTIONS CONCERNANT LE PERSONNEL

a) CREATION DE POSTE

LE CONSEIL

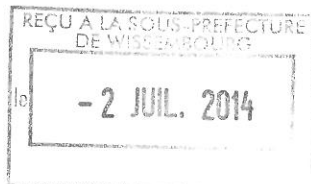
après avoir entendu l'exposé du Président

DECIDE à l'unanimité

- D'engager un agent non titulaire sur un emploi de Technicien, à temps complet, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2014. Les attributions consisteront à : chargé de mission en urbanisme
La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35^{ème}.
La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : IB 340 – IB 576
Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 modifié.
La durée de l'arrêté d'engagement est fixée à un an, renouvelable 1 fois sous réserve de la publication de la vacance du poste.

Les crédits nécessaires sont disponibles au budget primitif 2014.

- D'autoriser le Président à signer tous les documents à intervenir.



Pour extrait conforme :
Wissembourg, le 01 juillet 2014
Le Président :
S. STRAPPAZON

